



COMPTE RENDU DU COMITE DEPARTEMENTALE DU 06/10/2020

Pour la CGT FINANCES PUBLIQUES étaient présents : Pascale SOULIGNAC, Sandra NOEL et Christian AFFRAIX. La CGT FINANCES PUBLIQUES assure le secrétariat adjoint du CDAS.

Après lecture des déclarations liminaires de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES ET FO FINANCES PUBLIQUES, le président du CDAS, Monsieur CAZALBOU, directeur départementale de la douane présente les nouveaux membres du CDAS et les assistantes sociales du département.

Le tour de table effectué, on passe au 1^{er} point de l'ordre du jour, approbation du PV du CDAS du 2 juillet 2020. Le PV est approuvé à l'unanimité. Une observation est néanmoins soulevée par SOLIDAIRES qui demande à ce que le PV soit envoyé à toutes les personnes présentes à l'instance.

Requête acceptée par le président du CDAS.

On examine le budget du CDAS à la date de l'instance et la manière d'utiliser le reliquat de budget non encore dépensé.

L'annulation du spectacle de fin d'année a généré un excédent de 13 816 € En effet avec 1 087 inscriptions, on dépassait la jauge de 1 000 prévues dans le protocole post confinement. Par ailleurs, le passage en zone écarlate de la région parisienne risque de limiter encore plus cette jauge. La déléguée, Marie-Thérèse KOCH, se félicite donc de la décision qui a été prise en anticipation de la dégradation des conditions COVID. Cet excédent dégagé permet d'augmenter sensiblement le poste des chèques cadeaux présenté pour une valeur faciale de 34 € mais qui compte tenu de l'excédent sont désormais pour les 3.-12 ans et 15-16 ans à 35 €. La déléguée remarque que compte tenu d'inscriptions annulées aux petites colonies de la Toussaint, cette valeur pourrait être encore majorée.

La prestation de goûter est cependant maintenue mais devra être effectuée sur les sites. Ce dispositif entraîne une charge supplémentaire de travail pour la délégation. Si sur les sites des trésoreries, cette distribution pourra s'effectuer sans problème majeur, il est tout autrement sur les gros sites – Nogent, Champigny, Villejuif, Créteil. Il est en effet impensable de créer une zone de clusters dans le cadre d'une distribution importante en dérogation des gestes barrières. Il va donc falloir réfléchir aux modalités afin d'assurer la sécurité des agents et de la délégation. Les OS proposent de livrer auprès du Chef de Service. Il pourrait être proposé aux membres du CDAS de participer à ce dispositif.

Si la CGT n'est pas opposée sur le fond, elle se demande néanmoins à ce que cette participation se fasse dans le cadre d'une Autorisation Spéciale d'Absence ASA 15. La déléguée répond qu'il est également possible de faire la distribution entre 12h et 14h. Concernant les services de la douane qui sont excentrés de la direction départementale, M. CAZALBOU précise que la direction départementale de la douane prendra en charge pour ses services et implantations.

La sortie qui avait été prévue, à Saint-Raphaël, pour les aînés et retraités, compte tenu du contexte COVID a été annulée. Il sera proposé une action vers les aînés en 2021, en espérant que la pandémie sera derrière nous ou maîtrisée.

Le budget alloué aux consultations juridiques demeure constant pour 10 séances soit 1 410 €. Il n'y a plus de consultation en présentiel : le bureau affecté à cet usage ne possède pas d'ouvrant opérationnel qui puisse assurer les conditions minimales dans le cadre du COVID. Par ailleurs, le recours aux consultations téléphoniques se justifie également par les soucis rencontrés pour l'accès à la direction du département compte tenu des conditions de sécurité renforcées et de la présence des vigiles. Mesdames KOCH et GENITEAU bénéficient par ailleurs de la possibilité de télétravailler. Hors en cas de rendez-vous présentiel, en leur absence, il est délicat de faire rentrer les consultants.

Le budget consacré aux prestations du psychologue, M. MEDORI a été augmenté afin de tenir compte du « succès » rencontré au cours de l'année précédente. Un avenant d'augmentation de la convention a été signé pour 3 heures supplémentaires. Le budget s'élève donc à 2 145 €. Un message a été adressé par les services du secrétariat général concernant les difficultés rencontrées par les agents dans le cadre du contexte COVID. Il existe en effet un numéro d'appel spécifique qui permet aux agents dans ce cas précis de faire appel à cette plate-forme d'aide mise en place par la centrale (téléphone : **0805 230 809**).

Mme KOCH précise qu'en tout état de cause, elle se refuse à demander le motif de la consultation aux agents et n'est pas là pour assurer le « tri » entre les difficultés COVID et celles de toutes autres natures. C'est au psychologue, dans le cadre de sa consultation de réorienter le patient vers ce numéro d'appel. M. CAZALBOU précise que les messages d'existence de la plate-forme d'aide COVID ont été relayés aux services de la douane.

Les mini-colonies au titre de 2020 ont fait l'objet d'un marché régional qui a permis d'une part d'optimiser les coûts d'autre d'élargir le champ des activités possibles. 55 enfants ont été inscrits. Ces activités couvrent les champs suivants :

- équitation et tennis ; 10 enf montant 7009 €
- multi activité campagne ; 10 enf montant 4230 €
- mer ; 4 enf montant 2048 €
- football ; 3 enf montant 1661 €
- moto/quad ; 5 enf montant 3227 €
- stage environnement ; 3 enf montant 1831 €
- action séjour immersion en langue anglaise 14 enf montant 2170 €

L'objectif de la délégation était de rendre ces séjours attractifs – baisse des barèmes QF - et lever la barrière des 25 000 € issu du fonctionnement précédent. Le budget alloué s'élève à 29 562 €. La participation des parents est fonction de leur quotient familial et s'étale de 5 à 35 % du prix du séjour.

QF	Prix parents	Pris en charge par le CAL
< 585	5%	95 %
585 – 890	10 %	90 %
891-1210	15 %	85 %
1211- 1715	25 %	75 %
> 1 715	35 %	65 %

La répartition enfants / tranche QF est la suivante: 1ère tranche : 3 - 2ème 21 ; - 3ème 10 - 4ème 14 - 5ème 6

On déplorait cependant, pour une même famille une annulation qui laisse 3 enfants sur le carreau. Une mise à jour de la déléguée dans les suites d'une acceptation d'une substitution de séjour pour l'un des enfants porte à deux le nombre d'enfant restant en attente.

La déléguée a contacté l'EPAF afin de savoir s'il était possible à prestation équivalente de prendre

en charge, dans les mêmes conditions ces enfants. Dans l'immédiat la délégation n'a pas de visibilité sur ce budget en suspend qui s'élève à 1 831 €.

La CGT s'interroge sur la 1ère ligne du budget global constatant qu'une réserve de 6 % est provisionnée et sur sa mise à disposition et son utilisation. Le président rappelle qu'en général l'utilisation de la réserve et sa mise à disposition interviennent à la rentrée. Le délai de rentrée étant forclos, il y a fort peu de chance que cette réserve soit disponible. La déléguée rappelle que lors de l'élaboration du budget, il avait été demandé aux délégations d'élaborer un budget sans tenir compte de la réserve.

Un point est fait sur les espaces de restauration.

Une dépense de 1 512 € a été effectuée pour l'achat de micro-ondes. 28 chaises ont été acquises également pour remplacer les chaises en plexi avec des chaises coque en bois, afin de remplacer les chaises plexiglass qui sont fragiles. De la vaisselle a été également achetée pour les sites extérieurs. Depuis le 1^{er} août, le site de Saint-Maur est passé au titre restaurant, la société prestataire refusant de livrer les repas eu égard au nombre de participants.

Les sites de l'Haÿ-les-Roses et d'Ivry-sur-Seine, compte tenu de la baisse du nombre de rationnaires sont désormais au titre restaurants. Le site de Champigny est actuellement en sursis compte tenu du faible nombre de rationnaires. Seuls 2 à trois personnes y déjeunent régulièrement.

Globalement que ce soit dans les restaurants gérés par l'AGRAPH ou les Restaurants Inter Entreprise (RIE) les coûts ont très sérieusement augmentés. En contexte COVID, le nombre de rationnaire baisse mécaniquement et augmente les frais fixes des sociétés gestionnaires.

Une question posée sur la mise à disposition dans les sites hors direction du 94 de micros-ondes, appelle un débat sur les conditions faites dans les divers sites du département. Il est ainsi constaté que le site de Créteil ne peut accéder ni aux micros-ondes, ni aux fontaines à eau. Ces équipements ont en effet été condamnés dans le cadre de la prévention COVID. Ce n'est pas le cas des sites hors Créteil qui peuvent accéder aux micros-ondes. Par ailleurs, les membres du CDAS constatent que la condamnation des points d'eau devrait entraîner la mise à disposition de bouteille d'eau gratuite, c'est le cas à Bercy. Or à Créteil ces bouteilles d'eau sont payantes. M. CAZALBOU précise que sur les sites de la douane d'Orly que ce soit en RIE ou en restaurant administré par le CE, les fontaines d'eau et les micros-ondes sont accessibles. A tout le moins le traitement des divers sites dans le cadre de la pandémie devrait faire l'objet d'un traitement homogène.

Aide à la parentalité.

Le marché de réservation de place en crèche est opérationnel. Actuellement se sont 21 berceaux qui sont occupés dans divers organismes : maison kangourou, babilou, les petites canailles etc. Ces places peuvent être octroyées soit près du domicile des parents, près de leur activité professionnelle, voir en dehors du département.

Le département compte pour 2020, 11 nouvelles places dans le 94. 3 enfants sont en crèche dans le 91 et 1 enfant dans le 93.

Le montant de la réservation s'élève pour le budget du CNAS à 9 000 € par an et par enfant. Il est donc important que les parents qui quittent la crèche quel que soit le motif – entrée en maternelle, mutation – signalent ce départ. En l'absence de signalement ce budget est perdu. Une expérimentation de plateforme de réservation « YOOPIES » pour la garde des enfants pendant la période COVID a été mise en place et fait l'objet d'une enquête de retour par le Secrétariat Général. L'enquête vise à savoir s'il est nécessaire de maintenir cette prestation.

D'autres prestations sont proposées notamment par le SRIAS – journée retraite, sortie etc – sur lesquelles la délégation sert juste de relais informatif.

Le reliquat de budget - 1 831 € - fait l'objet d'une proposition d'augmentation des cartes cadeaux pour les 15/16 ans. Il est en effet impossible de prévoir une autre affectation compte tenu de la somme et des délais de clôture du budget (10/12/N)

Une OS rappelle que 8 agents arrivent en novembre et 4 pactes pourraient être recrutés. Il serait judicieux de tenir compte de ces arrivées supplémentaires dans la dotation en carte cadeaux.

La CGT s'interroge sur l'absence dans le cadre de l'action sociale de budget concernant le handicap, l'autisme, les aidants.

M. CAZALBOU précise que depuis l'année précédente, il existe un budget de 100 000 € permettant de mettre en place des actions « innovantes » qui sortent du circuit traditionnel de l'action sociale. L'année précédente 21 directions ont présenté des projets qui ont fait l'objet de ce financement. Le département avait proposé une action sur l'aquaphobie qui n'a pu être mise en place à cause du COVID. Ces actions doivent faire l'objet d'un cahier des charges permettant d'identifier la population cible, les intervenants, les coûts prévisibles. Les correspondants sociales prennent la parole pour préciser qu'elles peuvent apporter un soutien et une aide dans le cadre d'une telle action et qu'elles sont à la disposition du CDAS.

Un groupe de travail se tiendra le 8/12 au matin pour déterminer le type de spectacle de Noël à choisir parmi les spectacles proposés dans le marché régional et réfléchir sur des propositions d'actions innovantes, le tout au titre de 2021.

SOLIDAIRES intervient pour demander quel sera le sort de la 1/2 journée offerte aux agents dans le cadre du spectacle de fin d'année compte tenu de son annulation.

M.CAZALBOU répond que cette demi-journée n'a pas vocation à être maintenue en l'absence de spectacle.

SOLIDAIRES rappelle qu'en 2015, les agents avaient cependant bénéficié de cette 1/2 journée bien qu'il leur fut recommandé de ne pas se rendre au spectacle. Mme KOCH rappelle qu'une partie des billets avaient été distribués et que les agents se sont rendus au spectacle de leur propre chef. La situation est différente, le spectacle étant annulé. Par ailleurs, elle rappelle également que le traitement de cette demi-journée est différent selon les directions. En effet, dans certains départements le spectacle a lieu le samedi ou le dimanche et qu'il n'est pas octroyé de 1/2 journée les concernant.